AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

220C4400
FR0000039109-FS1172

16 octobre 2020

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

SECHE ENVIRONNEMENT

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 15 octobre 2020, le groupe familial Séché a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse :

- le 9 novembre 2019, par suite d'une attribution de droits de vote double, le seuil de 2/3 des droits de vote de la société SECHE ENVIRONNEMENT et détenir, à cette date, 4 639 484 actions SECHE ENVIRONNEMENT représentant 6 773 318 droits de vote, soit 59,04% du capital et 66,76% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Joël Séché	1	0,00	2	0,00
Groupe Séché[2]	4 639 483	59,04	6 773 316	66,76
Total groupe familial Séché	**4 639 484**	**59,04**	**6 773 318**	**66,76**

- le 15 septembre 2020, par suite de la conclusion d'une promesse de vente d'actions SECHE ENVIRONNMENT à son profit, le seuil de 2/3 du capital de la société SECHE ENVIRONNEMENT et détenir, à cette date, 5 423 891 actions SECHE ENVIRONNEMENT[3] représentant 8 925 694 droits de vote, soit 59,04% du capital et 78,48% des droits de vote de cette société[4], répartis comme suit :

[1] Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 7 857 732 actions représentant 10 146 041 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

[2] Société dont le capital est détenu par le groupe familial de M. Joël Séché dont (i) 1 action de préférence, 3 actions ordinaires et l'usufruit de 405 110 actions Groupe Séché détenues par M. Joël Séché, (ii) 1 action de préférence, 135 037 actions ordinaires et la nue-propriété de 202 555 actions Groupe Séché détenues par M. Guillaume Séché, et (iii) 1 action de préférence, 135 037 actions ordinaires et la nue-propriété de 202 555 actions Groupe Séché détenues par M. Maxime Séché. Il est précisé que les droits de vote détenus par l'usufruitier seront statutairement limités aux décisions collectives relatives à l'affectation du résultat de l'exercice de Groupe Séché.

[3] Dont 784 407 actions SECHE ENVIRONNEMENT assimilées au titre de l'article L. 233-9 I, 4°, résultant de la conclusion, le 15 septembre 2020, d'une promesse de vente d'actions SECHE ENVIRONNEMENT au profit de la société Groupe Séché, étant précisé que 220 000 actions SECHE ENVIRONNEMENT pourront être acquises à tout moment à discrétion de Groupe Séché jusqu'au 15 décembre 2023 au prix unitaire de 44 € par action (tranche 1) et que 564 407 actions SECHE ENVIRONNMENT pourront être pourront être acquises à tout moment à discrétion de Groupe Séché entre le 23 décembre 2020 et le 15 décembre 2023 au prix unitaire de 44 € par action (tranche 2).

[4] Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 7 857 732 actions représentant 11 373 917 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Joël Séché	1	0,00	2	0,00
Groupe Séché[2&3]	5 423 890	69,03	8 925 692	78,48
Total groupe familial Séché	**5 423 891**	**69,03**	**8 925 694**	**78,48**

Par ailleurs, le groupe familial Séché a précisé détenir, au 12 octobre 2020, 5 423 891 actions SECHE ENVIRONNEMENT représentant 8 942 109 droits de vote, soit 69,03% du capital et 78,37% des droits de vote de cette société[5], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Joël Séché	1	0,00	2	0,00
Groupe Séché[2&3]	5 423 890	69,03	8 942 109	78,37
Total groupe familial Séché	**5 423 891**	**69,03**	**8 942 109**	**78,37**

[5] Sur la base d'un capital composé de 7 857 732 actions représentant 11 410 578 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.